



RÉGIE DE L'EAU
EUROMÉTROPOLE DE METZ

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉLIBÉRATION N° 23/2023

SÉANCE DU MERCREDI 7 JUIN 2023

Sous la présidence de Monsieur Pierre MUEL, Président

Administrateurs : 19

En fonction : 19

(Convoqués le mardi 30 mai 2023)

Présents : 9

Absents : 10

(Pouvoirs : 4)

Présents : Mesdames Yolande VON HOF, Véronique KREMER, Messieurs Michel DUMONT, Philippe HARDY, Michel LISSMANN, Pierre MUEL, Roger PEULTIER, Salvatore TABONE, Lucien VETSCH.

Absents excusés : Claire ANCEL (pouvoir donné à Roger PEULTIER)
Odile JACOB-VARLET (pouvoir donné à Yolande VON HOF)
Thierry HORY (pouvoir donné à Michel LISSMANN)
Jean-Luc BOHL (pouvoir donné à Salvatore TABONE)
Jean BAUCHEZ, Antoine DORR, Bertrand DUVAL, François HENRION, Frédéric NAVROT, Bernard STAUDT

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE - ATTRIBUTION DU MARCHE MP2023-03 DE TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT AEP RUE DE L'ÉCOLE CENTRALE A ROZERIEULLES

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration qu'une consultation a été engagée en vue du renouvellement du réseau AEP de la rue de l'école centrale à ROZERIEULLES, dans le respect des dispositions du Code de la Commande Publique, selon une procédure adaptée, librement définie par l'entité adjudicatrice.

Cette consultation a été lancée le 28 avril 2023 pour une remise des offres fixée au 26 mai 2023 à 15H00.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres se sont réunis le 07 juin 2023 à 14H15 afin de procéder à l'examen du rapport d'analyse des offres.

Après présentation de l'analyse des offres et avis de la CAO faisant état des prix élevés présentés par l'unique soumissionnaire, Monsieur le Président demande au Conseil d'Administration de déclarer ce marché infructueux et d'autoriser le lancement d'une nouvelle procédure d'appel d'offres.

MOTION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz en date du 22 septembre 2020, portant sur les modalités de passation des contrats, actes et marchés et des délégations du Conseil d'Administration à la Directrice,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 7 juin 2023,

DÉCLARE le marché MP2023-03 de travaux de renouvellement AEP de la rue de l'école centrale à Rozerieulles infructueux ;

DECIDE de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offre.

Fait et délibéré à l'unanimité en séance le 7 juin 2023,

Le Président,



RÉGIE DE L'EAU
DE L'EUROMETROPOLE DE METZ

Pierre MUEL

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.